Ci

 Dossier de la cour n°: [#]

**COUR SUPÉRIEURE DE L’ONTARIO**

ENTRE:

[DEMANDERESSE]

Demanderesse

- et -

[DÉFENDEUR 1], [DÉFENDEUR 2]

ET [DÉFENDEUR 3]

Défendeurs

**DÉFENSE ET DEMANDE RECONVENTIONNELLE DES DÉFENDEURS**

**[DÉFENDEUR 1] ET [DÉFENDEUR 2]**

1. Les défendeurs, [DÉFENDEUR 1] et [DÉFENDEUR 2] (ci-après dénommés “ces défendeurs”) reconnaissent les allégations faites aux paragraphes 1(a)(x), 2 - 6, 8, 10, 11, 13, 17, 24 - 27, 33, 69, 80 (i), 80(ii), 85 et 106 de la Déclaration Modifiée.
2. Ces défendeurs nient les allégations faites aux paragraphes 1(a)(i) - 1(a)(ix), 1(b)(iii), 1(c), 1(d), 7, 16, 18 - 23, 29 - 32, 39 - 65, 70, 71, 72, 74 - 84, 86, 87, 89, 90(ii), 90(iii), 95 - 105 de la Déclaration Modifiée.
3. Ces défendeurs ignorent les allégations faites aux paragraphes 1(b)(i), 1(b)(ii), 9, 12, 14, 15, 28, 34 - 38, 66 - 68, 73, 88, 90 - 94 de la Déclaration Modifiée.
4. Ces défendeurs déclarent qu’ils ont assisté à [XX] et à la demanderesse avec l’entretien de la maison au [ADRESSE] et avec nombreuses autres tâches quotidiennes de [DATE] à [DATE]. Durant cette période de temps, M. [XX] et la demanderesse passaient leurs hivers en Floride et ces défendeurs s’occupaient de leurs affaires au Canada.
5. Par rapport au paragraphe 7 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs confirment que le [DATE], [DÉFENDEUR 1] était une employée du [XXX]. Elle ne travaillait plus à la succursale de la [DÉFENDEUR 3] au [ADRESSE].
6. Par rapport au paragraphe 16 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs nient qu’ils ont pris un intérêt dans les affaires financières et immobilières de la demanderesse et/ou M. [XX]. Ces défendeurs rendaient un service à M. [XX] et la demanderesse pour faciliter leurs tâches quotidiennes et surtout lorsque ceux-ci étaient en Floride. Le tout c’est fait sans rémunération ou attente de rémunération.
7. Ces défendeurs allèguent qu’à tout moment opportun la demanderesse a maintenu le contrôle de ses finances et de ses affaires personnelles.
8. Avant et après le décès de M. [XX], ces défendeurs ont continué à assister avec l’entretien de la maison au [ADRESSE] et du chalet au [LIEU]. De plus, ces défendeurs ont aidé la demanderesse avec ses tâches quotidiennes, son transport à ses activités et d’assistance générale avec certains aspects de sa vie. Ces défendeurs confirment que l’aide donnée à M. [XX] et à la demanderesse est la même aide que tout enfant donnerait à ses parents, mais qu’il ne s’agissait pas d’un rapport de confiance au-delà des rapports normaux entre parents et enfant.

Chalet au [LIEU]

1. En [DATE], la demanderesse a décidé de transférer le chalet au nom de la défenderesse, [DÉFENDEUR 1], en raison des coûts et du travail nécessaire pour entretenir cette propriété. Elle s’est réservée l’usufruit du chalet jusqu’à sa mort.
2. Ces défendeurs allèguent que depuis le mois de [DATE], la demanderesse n’a jamais été exclue des lieux du chalet au [LIEU] par ces défendeurs. Ces défendeurs allèguent que la demanderesse continue d’avoir plein droit à son usufruit du chalet et que ce droit lui sera maintenu jusqu’à son décès.
3. A l’automne [DATE], la demanderesse a dû être avisée qu’elle causait du dommage à la propriété et qu’elle ne respectait pas les limites de son droit d’usufruit au chalet.
4. Par rapport au paragraphe 30 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs nient qu’ [DÉFENDEUR 2] a proféré des menaces de mort contre la demanderesse et confirment qu’aucune menaces de mort n’a jamais été proféré envers la demanderesse.
5. Par rapport au paragraphe 32 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs nient qu’ils se sont accaparés des biens-meubles de la demanderesse et nient la valeur estimée de ses biens-meubles qui étaient au chalet. Ces défendeurs confirment que la demanderesse a pris tous ses biens lorsqu’elle a quitté le chalet.

La propriété au [ADRESSE]:

1. Ces défendeurs allèguent qu’à plusieurs reprises, en [DATE] et en [DATE], la demanderesse a exprimé son désir que la défenderesse, [DÉFENDEUR 1], soit léguée la propriété au [ADRESSE], de façon absolue.
2. Ces défendeurs allèguent que durant l’été de [DATE], la demanderesse a décidé de transférer la propriété au [ADRESSE] à [DÉFENDEUR 1] en appréciation de l’aide donnée au cours des années par ces défendeurs. La demanderesse a mandaté l’avocat, [NOM], et lui a fourni les instructions de transférer la maison au nom de [DÉFENDEUR 1].
3. Par rapport aux paragraphes 34 à 39 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs allèguent et c’est le fait que la demanderesse n’avait aucune crainte pour sa sécurité personnelle en juin [DATE]. Elle était impliquée dans une dispute contre son voisin et durant cette dispute, elle continua de vivre sa vie normalement.
4. Par rapport aux paragraphes 41 à 54 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs allèguent que la demanderesse était au courant du transfert de la propriété et qu’elle savait qu’il ne s’agissait pas d’un bail. [NOM] agissait uniquement pour la demanderesse et lors de la signature des documents le ou vers le [DATE] lorsque la demanderesse a réalisé les démarches qu’elle désirait étant le transfert de la maison à [DÉFENDEUR 1].
5. Par rapport au paragraphe 49 de la Déclaration, ces défendeurs nient que [DÉFENDEUR 1] était présente lorsque les instructions ont été données à Me. [NOM] pour effectuer le transfert de la propriété du [ADRESSE]. Au contraire, ces défendeurs allèguent que c’est la demanderesse qui a donné les instructions à Me. [NOM], et que la défenderesse, [DÉFENDEUR 1], n’était pas présente à ce temps.
6. Par rapport au paragraphe 44 de la Déclaration, ces défendeurs allèguent que la demanderesse était pleinement au courant qu’elle transférait le titre de la propriété à Mme [DÉFENDEUR 1] et, qu’elle avait pleine connaissance des implications de la transaction. De plus, ces défendeurs nient que la demanderesse a une connaissance insuffisante de l’anglais.
7. Par rapport au paragraphe 61 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs confirment que [DÉFENDEUR 1] était présente lorsque la demanderesse a exécuté la convention séparée, en date du [DATE] et confirment que la demanderesse était pleinement au courant des implications de ce document.
8. Par rapport au paragraphe 63 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs confirment que la propriété a été louée à [X], le ou vers le [DATE]. Cependant, ces défendeurs confirment que la location de cette propriété a été faite par [DÉFENDEUR 1] comme propriétaire et que le loyer mensuel était de [SOMME] par mois.
9. Ces défendeurs nient qu’ils ont payé un loyer mensuel à la demanderesse. Ces défendeurs allèguent et c’est le fait qu’ils ont régulièrement donné une donation à la demanderesse pour l’aider avec ses dépenses.

Transfert de fonds à [DÉFENDEUR 1] :

1. Au mois de juillet [DATE], la demanderesse a avisé [DÉFENDEUR 1] qu’elle désirait lui transférer une somme d’argent durant son vivant afin de la remercier pour l’aide qu’elle lui a donné au cours des années. Elle ne voulait pas que [DÉFENDEUR 1] soit obligée de partager cette somme avec ses sœurs comme partie de sa succession.
2. Par rapport aux paragraphes 69 à 71 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs allèguent que la demanderesse a demandé à [DÉFENDEUR 1] de la conduire à la banque [NOM] pour faire un retrait de son compte bancaire et aussi pour fermer ce compte. De plus, c’est la demanderesse, seule, qui a demandé les retraits en question.
3. Par rapport aux paragraphes 72 à 83 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs nient que la demanderesse n’était pas consciente de l’achat du certificat de dépôt au montant de [SOMME] au nom de [DÉFENDEUR 1]. Plus précisément, ces défendeurs allèguent que c’est la demanderesse qui a donné les instructions à la [BANQUE] d’effectuer l’achat du certificat de dépôt au nom de Mme [DÉFENDEUR 1].
4. Par rapport aux paragraphes 72 à 83 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs allèguent que c’est la demanderesse qui a également demandé l’achat du deuxième certificat de dépôt au montant de [SOMME]. De plus, c’est la demanderesse qui a donné les instructions à la banque que ce deuxième certificat de dépôt soit enregistré conjointement au nom d’ [DEMANDERESSE] et [DÉFENDEUR 1].
5. Ces défendeurs confirment que le [DATE], [DÉFENDEUR 1] a ajouté [SOMME] au deuxième certificat de dépôt enregistré conjointement au nom d’ [DEMANDERESSE] et [DÉFENDEUR 1].
6. Ces défendeurs nient qu’ils ont abusé de la confiance de la demanderesse en aucun temps. Plus précisément, la demanderesse a toujours été consciente des biens transférés à ces défendeurs et que, il n’y a eu aucune plainte faite par la demanderesse jusqu’à temps qu’il y ait eu une dispute entre la demanderesse et [DÉFENDEUR 1] au printemps de [DATE]. De plus, ces défendeurs allèguent que la demanderesse a déjà eu d’autres disputes avec des membres de sa famille durant lesquelles elle a agi de façon semblable.
7. Par rapport au paragraphe 96 de la Déclaration Modifiée, ces défendeurs allèguent qu’en tout moment opportun, la demanderesse a gardé le contrôle de ses affaires financières et que ces défendeurs l’ont seulement aidé à exécuter ses tâches quotidiennes.
8. Par rapport aux paragraphes 100 et 101, la défenderesse, [DÉFENDEUR 1], nie qu’elle a une obligation de rendre compte des dépenses faites au nom de la demanderesse puisqu’elle n’a jamais exercé à titre de procureure.
9. Pour toutes les raisons ci-haut élaborées, ces défendeurs nient que la demanderesse a droit à aucune des mesures de redressement telle que demandées au paragraphe 1 de la Déclaration Modifiée et alternativement, confirment que ces montants sont excessifs.
10. Ces défendeurs demandent que cette Déclaration soit rejetée avec dépens sur une base procureur-client, t.p.s en sus.

**DEMANDE RECONVENTIONNELLE**

1. Les demandeurs par demande reconventionnelle, [DÉFENDEUR 1] (Mme [NOM]) et [DÉFENDEUR 2] (M. [NOM]) réclament:

(a) les dommages-intérêts généraux et/ou des dommages-intérêts punitifs de [SOMME] pour diffamation verbale;

(b) les intérêts antérieurs et postérieurs du jugement conformément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires,* L.R.O. 1990 c. C.43, telle qu’amendée;

(c) les dépens sur une base procureur-client, t.p.s. en sus;

(d) tout autre recours dont cette honorable cour estime juste selon les circonstances.

1. Ces défendeurs reprennent les allégations faites dans la défense.
2. Mme [DÉFENDEUR 1] a été employée de la [DÉFENDEUR 3] (ci-après [NOM]) ou l’une de ces compagnies affiliées de [DATE] à [DATE].
3. M. [X] est employé de [NOM] depuis environ [DATE].
4. La défenderesse par demande reconventionnelle, [DEMANDERESSE] (ci-après Mlle [DEMANDERESSE]), est l’ancienne conjointe de fait de [XX], le père de [DÉFENDEUR 1].
5. Durant l’automne [DATE], Mlle [DEMANDERESSE] est réputée avoir fait de nombreuses déclarations au sujet de ces demandeurs en les accusant d’être des voleurs et des fraudeurs. Ces accusations ont été faites dans l’ancien milieu de travail de Mme [DÉFENDEUR 1], à la banque [DÉFENDEUR 3] au [ADRESSE]. Les commentaires ont été adressés à Mlle [NOM], officier de prêt, et aussi à d’autres employées de la banque.
6. Mlle [DEMANDERESSE] a également apporté des accusations semblables à certains employés de l’employeur de ces demandeurs, [NOM] et [NOM]. Elle a aussi porté des accusations de fraude et de vol par écrit aux avocats de ces demandeurs.
7. Le ou vers le [DATE], l’avocat de ces demandeurs ont écrit à l’avocat de Mlle [DEMANDERESSE] exigeant une rétraction et une excuse pour les accusations portées contre ces demandeurs. Mlle [DEMANDERESSE] a refusé ou a négligé de faire cette excuse malgré la demande reçue par écrit.
8. Ces demandeurs allèguent que les accusations de Mlle [DEMANDERESSE] représentent du libel diffamatoire et que ces accusations ont eu un impact négatif sur la réputation de ces demandeurs. Ces demandeurs allèguent que Mlle [DEMANDERESSE] a apporté ces accusations de façon malicieuse et avec l’intention spécifique de nuire à ces demandeurs dans leur milieu de travail.
9. Ces demandeurs allèguent que leurs réputations ont été affectées de façon négative en raison des accusations portées contre eux par Mlle [DEMANDERESSE].
10. Ces demandeurs allèguent que Mlle [DEMANDERESSE] a intentionnellement causé des dommages à leurs réputations avec les accusations et aussi en refusant de rendre une excuse et/ou une rétractation. Conséquemment, Mme [DÉFENDEUR 1] allègue que la conduite de Mlle [DEMANDERESSE] était intentionnelle, ce qui lui donne droit à réclamer des dommages-intérêts punitifs.

Date: Le [DATE]

 Me [NOM DE L’AVOCAT]

[NOM DU CABINET]

Avocats et notaires

[ADRESSE]

Tél.: [#]

Téléc.: [#]

Avocats des défendeurs, [DÉFENDEUR 1] et [DÉFENDEUR 2]

À: Me [NOM DE L’AVOCAT]

 [NOM DU CABINET]

 Avocats en affiliation

 [ADRESSE]

 Tél.: [#]

 Téléc.: [#]

 Avocats de la demanderesse, [DEMANDERESSE]

ET À: Me [NOM DE L’AVOCAT]

 [NOM DU CABINET]

 Barristers and Solicitors

 [ADRESSE]

 Tél. : [#]

 Téléc.: [#]

Avocats de la défenderesse, [DÉFENDEUR 3]